

**COMPTE RENDU DU PRESIDENT DU JURY
AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES LANDES**

**ORGANISATEUR EN 2015 DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE
D'AGENT DE MAÎTRISE**

**Spécialités «Espaces naturels, espaces verts», «Environnement, hygiène» et
« Logistique et sécurité »**

Le concours d'agent de maîtrise a été organisé en 2015 en partenariat avec les centres de gestion aquitains et le Centre de gestion de la Vienne. Selon les besoins exprimés par les collectivités, 6 des 7 spécialités ont été ouvertes et réparties entre trois des cinq centres de gestion aquitains (les centres de gestion des Landes, de Lot et Garonne et des Pyrénées-Atlantiques). Le Centre de gestion des Landes a organisé les spécialités «Espaces naturels, espaces verts», «Environnement, hygiène» et « Logistique et sécurité ». Seuls les concours externe et interne ont été ouverts en fonction des besoins déclarés par les collectivités.

LES PRINCIPAUX CHIFFRES

➤ Epreuves écrites d'admissibilité

Spécialité		Nombre de postes avant transfert	Candidats admis à concourir	Présents aux deux épreuves	Pourcentage d'absentéisme	Moyenne	Seuil d'admissibilité
Espaces naturels, espaces verts	Externe	11	78	46	41.02 %	9.13/20	9.50/20
	Interne	15	73	64	12.33 %	8.21/20	9/20
	TOTAL	26	151	110	27.15 %	-	-
Environnement, Hygiène	Externe	7	73	48	34.25 %	9.89/20	12/20
	Interne	12	120	88	26.67 %	8.74/20	11.10/20
	TOTAL	19	193	136	29.53 %	-	-
Logistique et sécurité	Externe	5	37	24	35.13 %	10.13/20	11.20/20
	Interne	6	75	54	28 %	10.39/20	13.45/20
	TOTAL	11	112	78	30.36 %	-	-

➤ Epreuves d'admission

Spécialité		Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents aux épreuves d'admission	Seuil d'admission	Nombre de candidats admis	Candidats admis (% du nombre de présents aux épreuves écrites)
Espaces naturels, espaces verts	Externe	20	20	11.82 /20	12	26.1 %
	Interne	24	24	11.11 /20	14	22 %
	TOTAL	44	44	-	26	23.7 %
Environnement, Hygiène	Externe	15	15	13 /20	9	18.75 %
	Interne	21	20	12.92 /20	10	11.4 %
	TOTAL	36	35	-	19	14 %
Logistique et sécurité	Externe	9	9	12.69 /20	4	16.7 %
	Interne	12	12	13.56 /20	7	13 %
	TOTAL	21	21	-	11	14.1 %

STATISTIQUES

(calculées sur la base des renseignements fournis par les candidats lors de leur inscription)

Origine géographique des candidats inscrits				Sexe	
CDG des Landes	Partenariats		Hors région	Hommes	Femmes
	Autres CDG aquitains	CDG de la Vienne (86)			
49 (10.74 %)	332 (72.81 %)	4 (0.88 %)	71 (15.57 %)	356 (78 %)	100 (22 %)

➤ Préparation des candidats :

	EXTERNE		INTERNE	
	/Présents	/Lauréats	/Présents	/Lauréats
CNFPT	18.3 %	20 %	47.8 %	61.3 %
Préparation personnelle	55 %	48 %	41.5 %	22.6 %
Autre	2.5 %	0 %	1 %	0 %
Non renseigné	24.2 %	32 %	9.7 %	16.1 %

➤ Niveau de diplômes :

	EXTERNE		INTERNE	
	/Présents	/Lauréats	/Présents	/Lauréats
Niveau I et plus (Maîtrise, Master, DESS)	6.7 %	8 %	0.5 %	3.2 %
Niveau II (Licence)	12.5 %	28 %	4.9 %	9.7 %
Niveau III (BTS)	35.8 %	48 %	14 %	22.6 %
Niveau IV (Bac)	22.5 %	16 %	32.4 %	35.5 %
Niveau V (CAP, BEP)	22.5 %	0 %	45.4 %	25.8 %
Niveau VI (sans diplôme)	-	-	1.4 %	0 %
Non renseigné	-	-	1.4 %	3.2 %

Les candidats au concours externe doivent être titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.

Certains candidats n'étant pas en possession des diplômes requis ont pu bénéficier, soit du dispositif d'équivalence de diplôme avec un avis favorable de la commission REP du centre de gestion des Landes, soit d'une dérogation en tant que mère ou père de trois enfants.

**PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES ÉPREUVES,
ÉVALUATION ET ANALYSE DES RESULTATS**

Le concours se compose de 2 épreuves d'admissibilité et d'une épreuve d'admission :

	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE
Admissibilité	<p>1- Une épreuve écrite consistant en la résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territoriale dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.</p> <p>(durée : deux heures ; coefficient 3)</p> <p>2- Des problèmes d'application sur le programme de mathématiques *(voir ci-dessous).</p> <p>(durée : deux heures ; coefficient 2)</p> <p>* Programme : <u>Arithmétiques</u> : Opérations sur les fractions, mesures de longueurs, surfaces, volumes, capacités et poids, densité, mesures du temps et des angles, carré et racine carrée, partages proportionnels, mélanges, intérêts simples, escompte. <u>Géométrie</u> : Lignes droites et perpendiculaires, obliques, parallèles ; Angles : aigu, droit, obtus ; Triangles, quadrilatères, polygones ; Circonférence, arc, tangentes, sécantes, cercle, secteur, segment ; Calcul de volumes courants, parallélépipède, prisme, pyramide, cylindre, cône, sphère. <u>Algèbre</u> : Monômes, binômes, équation du premier degré, résolution numérique de l'équation du deuxième degré</p>	<p>2- Une épreuve consistant en la vérification au moyen de questionnaires ou de tableaux ou graphiques ou par tout autre support à constituer ou à compléter, et à l'exclusion de toute épreuve rédactionnelle, des connaissances techniques, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, que l'exercice de la spécialité, au titre de laquelle le candidat concourt, implique de façon courante.</p> <p>(durée : deux heures ; coefficient 2).</p>
Admission	<p>Un entretien visant à apprécier la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel dans lequel il est appelé à travailler, son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances notamment en matière d'hygiène et de sécurité .</p> <p>(durée : quinze minutes ; coeff. 4).</p>	<p>Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes du candidat, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois.</p> <p>(durée : quinze minutes dont cinq minutes au plus d'exposé ; coeff. 4).</p>

➤ **Les épreuves écrites d'admissibilité**

Les épreuves écrites se sont déroulées le 14 janvier 2015 à Morcenx. Le libellé réglementaire précise que les sujets (exceptée l'épreuve de mathématiques) se rapportent à la spécialité. Les copies ont fait l'objet d'une double correction. La note attribuée à chaque copie résulte de la moyenne des notes proposées par les 2 correcteurs. Les copies présentant des fautes d'orthographe ou une présentation négligée sont pénalisées.

Les correcteurs soulignent que :

- Le niveau des copies est globalement faible
- Les épreuves relatives à la spécialité choisie par le candidat révèlent parfois des connaissances techniques et professionnelles médiocres
- Les techniques d'organisation, les capacités managériales et d'encadrement ne sont pas suffisamment maîtrisées
- Certaines copies font apparaître des difficultés dans la compréhension des consignes ainsi que dans la rédaction des réponses.

Le détail des notes par épreuve est le suivant :

Concours externe :

	Note la plus basse (/20)		Note la plus haute (/20)		Notes sup à 10/20 (%)		Nombre de notes inférieures à 5/20 (%) ELIMINATOIRES		Moyenne (/20)	
	Cas pratique	Math*	Cas pratique	Math*	Cas pratique	Math*	Cas pratique	Math*	Cas pratique	Math*
Espaces naturels, espaces verts	2.45	1	16	19.25	13 (27 %)	20 (43.5 %)	4 (8.3 %)	8 (17.4 %)	8.87	9.13
Environnement, hygiène	3	1.75	16.5	17.5	22 (45.8 %)	26 (54.2 %)	4 (8.3 %)	4 (8.3 %)	9.65	10.24
Logistique et sécurité	5	2	17	19.5	13 (54.2 %)	9 (37.5 %)	-	4 (16.7 %)	10.66	9.33

* : épreuve de mathématiques

Concours interne :

	Note la plus basse (/20)		Note la plus haute (/20)		Notes sup à 10/20 (%)		Nombre de notes inférieures à 5/20 (%) ELIMINATOIRES		Moyenne (/20)	
	Cas pratique	Questions*	Cas pratique	Questions*	Cas pratique	Questions*	Cas pratique	Questions*	Cas pratique	Questions*
Espaces naturels, espaces verts	0	2.5	16.45	12.25	26 (40.6 %)	5 (7.8 %)	7 (10.9 %)	15 (23.4 %)	9.28	6.61
Environnement, hygiène	0	2.63	17	17.38	37 (42 %)	27 (30.7 %)	10 (11.4 %)	12 (13.6 %)	8.89	8.52
Logistique et sécurité	1	2.75	18.5	15.25	35 (64.8 %)	26 (48.1 %)	4 (7.4 %)	3 (5.5 %)	10.87	9.67

* : épreuve de questionnaire

Seuls peuvent être autorisés à se présenter à l'admission les candidats déclarés admissibles par le jury, c'est-à-dire ayant obtenu une note égale ou supérieure au seuil d'admissibilité fixé par le jury du concours. Le jury s'est réuni le 17 mars 2015 pour en délibérer.

➤ **L'épreuve d'admission**

Cette épreuve est déterminante car son coefficient est le plus important (coefficient 4). Elle consiste en un entretien de 15 minutes.

Le niveau de cette épreuve est globalement satisfaisant :

Concours externe :

	Note la plus basse	Note la plus haute	Notes sup à 10/20 (%)	Moyenne
Espaces naturels, espaces verts	5/20	17/20	14 (70 %)	11.65/20
Environnement, hygiène	8/20	17/20	12 (80 %)	12.77/20
Logistique et sécurité	6/20	16/20	6 (66.7 %)	12.52/20

Concours interne :

	Note la plus basse	Note la plus haute	Notes sup à 10/20 (%)	Moyenne
Espaces naturels, espaces verts	5/20	17/20	19 (79 %)	11.65/20
Environnement, hygiène	4/20	18/20	14 (70 %)	12.03/20
Logistique et sécurité	6/20	17/20	10 (83 %)	13.48/20

Les membres du jury soulignent les points suivants :

- Beaucoup de candidats au concours externe sont surdiplômés.
- Parmi les candidats au concours interne, beaucoup ont suivi une préparation. L'exposé doit permettre au candidat de valoriser ses expériences professionnelles et d'exposer clairement ses idées.
- Le candidat doit démontrer qu'il est capable de se projeter sur ses futures fonctions, même en dehors du cadre de son poste actuel.
- Les connaissances de l'environnement territorial et professionnel doivent être suffisamment précises.

Le jury de ce concours s'est réuni le 16 avril 2015 à Mont de Marsan pour fixer les seuils permettant aux candidats d'être admis à ce concours en fonction du nombre de postes ouverts. La totalité des postes est pourvue.

Le présent compte rendu et la liste d'admission seront transmis à Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes.

La présidente du jury, Christine DARDY